



FICHE D'INSCRIPTION AVENTURE ISLAND 2025

Les dossiers incomplets ne sont pas validés par nos services.



du 7 au 11 juillet | du 14 au 18 juillet | du 21 au 25 juillet | du 28 juillet au 1^{er} aout

NOM & PRÉNOM DE L'ENFANT :	
DATE DE NAISSANCE :	ÂGE : ans
TÉLÉPHONE :	
ADRESSE PERMANENTE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
COURRIEL :	
TÉLÉPHONE POUR CONTACT DURANT LE STAGE :	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), _____, père, mère, tuteur, tutrice légal(e) de l'inscrit ci-dessus, l'autorise à participer au(x) stage(s) 2024 organisé(s) par le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (S.M.E.A.G.) de l'Île de Loisirs de Jablines-Annet et atteste avoir pris connaissance et accepté les informations générales relatives à leur fonctionnement ainsi que dûment rempli **la fiche sanitaire**.
J'atteste avoir pris connaissance que le paiement intervient le premier jour de chaque stage.

Fait à _____, le _____ 2025

SIGNATURE :

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), _____, autorise / n'autorise pas le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Jablines-Annet à utiliser les images représentant mon enfant mineur durant la période de stage à titre d'information et d'illustration pour ses supports de communication pouvant faire l'objet d'une diffusion départementale, régionale ou nationale.

Fait à _____, le _____ 2025

SIGNATURE :

ASSURANCE

Le stagiaire est couvert en Responsabilité Civile par le biais de l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet pendant toute la durée du stage. Nous vous rappelons l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Concernant les objets mobiliers et le matériel placé par le stagiaire dans les lieux mis à disposition, l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet demeurera affranchie de toute indemnité en cas d'accident ou de sinistre quelle qu'en soit la cause et sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

DÉCHARGE PARENTALE

Je soussigné(e), _____, père, mère, tuteur, tutrice légal(e) de l'inscrit ci-dessus, atteste avoir pris connaissance des **horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs (de 9h à 17h avec un accueil possible à partir de 8h30 et la fermeture du centre à 18h)** et à cet effet :

- j'autorise mon enfant à rentrer seul;
 j'autorise mon enfant à rentrer avec les personnes suivantes :

Listes des personnes ayant 17 ans révolu et habilités à venir chercher l'enfant :

NOM & PRENOM : _____ N° de téléphone : _____
NOM & PRENOM : _____ N° de téléphone : _____
NOM & PRENOM : _____ N° de téléphone : _____

Toute personne venant chercher l'enfant doit être munie d'une pièce d'identité et figurer sur cette décharge. En cas de force majeure, une personne non désignée ci-dessous pourra chercher l'enfant à la condition que le représentant légal en ait avisé la direction.

Fait à _____, le _____ 2025

SIGNATURE :

DOCUMENTS FOURNIS (ne pas remplir - cadre réservé au Service Administratif de l'Ile de Loisirs)

- Brevet de natation
 Justificatif de domicile **UNIQUEMENT** pour les résidents des communes du G.I.J.A. bénéficiant d'une réduction de 35 € par stage de 5 jours (limitée à 2 stages par an et par enfant) :
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Annet-sur-Marne | <input type="checkbox"/> Jablines |
| <input type="checkbox"/> Carnetin | <input type="checkbox"/> Lesches |
| <input type="checkbox"/> Chalifert | <input type="checkbox"/> Précy-sur-Marne |
| <input type="checkbox"/> Charmentray | <input type="checkbox"/> Thorigny-sur-Marne |
| <input type="checkbox"/> Dampmart | <input type="checkbox"/> Trilbardou |
| <input type="checkbox"/> Fresnes-sur-Marne | <input type="checkbox"/> Vignely |



Conditions Générales

Pour que l'inscription de votre enfant soit définitive, le dossier doit être complet avec toutes les pièces nécessaires ; Il vous est demandé de nous fournir :

- la fiche d'inscription et la fiche sanitaire dûment remplies et signées ;
- la copie du brevet de natation ;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF/GDF, ...) pour les résidents des communes du G.I.J.A. bénéficiant d'une réduction éventuelle limitée à 2 stages par an et par enfant : Annet-sur-Marne, Carnetin, Chalifert, Charmentray, Dampmart, Fresnes-sur-Marne, Jablines, Lesches, Précy-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Trilbardou, Vignely.

A noter que ... En cas de nombre insuffisant de participants (moins de 8 inscrits au plus tard 5 jours avant le stage), l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet se réserve le droit d'annuler le stage. Tout stage commencé est dû dans son intégralité sauf en cas de maladie grave et/ou d'hospitalisation.

En cas de maladie grave et/ou d'hospitalisation avant le début du stage, une somme de 40 € pour frais de dossier restera à la charge de l'inscrit. Dans les 2 cas, un certificat médical de contre-indication sportive devra être présenté obligatoirement.

Paiement par carte bancaire, chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, ANCV ou espèces.

Concernant la restauration, seuls les déjeuners du lundi au jeudi ainsi que les goûters du lundi au vendredi sont inclus dans les tarifs ci-dessous. A charge au représentant légal de fournir un pique-nique à son enfant pour le déjeuner du dernier jour du stage (non inclus).

Tarif d'un stage par enfant	
1 ^{er} enfant	250 €
2 ^{ème} enfant (frères et sœurs exclusivement)	205 €
A partir du 3 ^{ème} enfant (frères et sœurs exclusivement)	155 €

Réglementation relative au Suivi Sanitaire des Enfants Mineurs

L'admission d'un mineur en accueil collectif est conditionnée à la fourniture préalable d'informations relatives :

- aux vaccinations obligatoires ou à leur contre-indications (photocopie de la page vaccination du carnet de santé avec indication du nom de l'enfant) ;
- aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ou à tout autre élément d'ordre médical considéré par le responsable légal comme susceptible d'avoir des répercussions sur le déroulement du stage ;
- aux pathologies chroniques ou aiguës en cours ;
- l'autorisation des parents pour les interventions médicales et chirurgicales.

Si un traitement est à prendre durant tout ou partie du stage, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites. L'ordonnance du médecin devra être jointe. Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur devront être inscrits sur l'emballage.

INDIQUEZ CI-APRÈS LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE** :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (facultatif)

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'organisateur du stage à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Fait à _____, le _____ 2025

SIGNATURE :